

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, BARNAULT Pascal, GIRARD Alain, BABIN Sébastien, RAVAUT Stéphane et Mmes MARTEL Michèle, COUSIN Christel, SALMON Céline et BEAUVAIS Yvette.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M COUSIN James

Le compte-rendu de la séance est lu et approuvé

D-447-2020 – MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

Suite au transfert vers la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais de l'intégralité de la compétence « Gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public » acté par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019 avec effet au 1^{er} avril 2019, il convient de formaliser par le biais de procès-verbaux, la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à cette compétence.

Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, a lieu à titre gratuit.

Vu l'article L5211-17 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 29 mars 2019 qui approuve l'ajout d'une nouvelle compétence dans le groupe des compétences complémentaires des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à compter du 1^{er} avril 2019 ; « Gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public, à savoir :

- Tout le réseau aérien et souterrain d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (y compris les parcs de stationnement public) ;
- Tous les équipements du réseau d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (candélabres, luminaires, armoires de commande, feux de signalisation tricolore...) à l'exception des illuminations de Noël ;
- Les réseaux et équipements d'éclairage permettant l'illumination extérieure des églises, des monuments et des bâtiments publics présentant un intérêt touristique majeur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision et notamment les procès-verbaux à intervenir avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant de contrat (fourniture d'électricité, maintenance, emprunts...)

D-448-2020 – AVENANT A LA CONVENTION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion donne lieu au versement d'une cotisation fixée à 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Devant le taux d'absentéisme croissant, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé lors de sa séance du 27 novembre 2019 d'adopter une tarification particulière pour les absences injustifiées. Elles seront désormais facturées 80 € pour une visite médicale et 48 € pour un entretien infirmier.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive modifiant les conditions financières (article 8 de ladite convention)

Le Conseil approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

D-449-2020- REVALORISATION DES INDEMNITES

Monsieur le Maire rappelle que l'entrée en vigueur de la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints était initialement prévue à l'occasion du prochain renouvellement municipal. Toutefois, il s'avère qu'à l'occasion des différents débats, cette échéance a été effacée et le texte définitif n'a rien prévu en ce sens. Dès lors, la revalorisation des indemnités s'applique depuis l'entrée en vigueur de la loi, soit depuis le 29 décembre 2019.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas appliquer ces nouvelles dispositions aux élus et décide de laisser la prochaine mandature appliquer et respecter la nouvelle enveloppe globale indemnitaire.

D-450-2020 – LE DOCUMENT UNIQUE

Pour information, Monsieur le Maire annonce que la commune a achevé l'élaboration du document unique qui répertorie l'ensemble des risques auxquels peuvent être confrontés les collaborateurs de la commune.

Ce document comprend deux volets, le premier pour le service administratif et le second pour le service technique. Il a pour rôle de présenter pour les différentes tâches les risques potentiels encourus et les solutions apportées ou qu'il convient d'apporter.

Ce document doit être actualisé chaque année

D-451-2020- REVISION DU TARIF DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la location de la salle des fêtes est actuellement de 200 € pour les habitants de la commune et de 350 € pour les non-résidents et propose une modification de ce tarif :

- A savoir 200 € pour les habitants qui auront droit à une location à ce prix à l'année. Les suivantes seront facturées à 350 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle révision du tarif de la salle des fêtes.

D-452-2020 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CFA EST-LOIRET

Une jeune résidente dans la commune est inscrite pour la période 2019-2020 en apprentissage au CFA EST-LOIRET.

Par-conséquent ce dernier sollicite, pour soutenir la formation par alternance et par apprentissage, une participation aux frais de fonctionnement de 500 €.

Le Conseil après en avoir discuté, souhaite participer à hauteur de 400 € et demande que cette participation soit revue tous les ans lors d'un conseil municipal.

D-453-2020- PROPOSITION SUR DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE POUR AUGMENTATION DE CONTENANTS

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques à l'ensemble du territoire français avant 2022.

Il convient donc de procéder à des actions d'adaptation du parc de contenants afin d'augmenter les capacités de stockage à l'extension des consignes.

Le Conseil après en avoir délibéré propose l'installation d'un conteneur supplémentaire sur le point existant au Clos des Champs.

D-454-2020 – MISE EN SECURITE ET HORS D'EAU DE L'EGLISE

Le point suivant a été mentionné par Monsieur le Maire : mise en sécurité de l'Eglise.

Les vents forts de ces derniers jours ont fragilisé le clocher de l'église et des ardoises tombent dans le jardin des voisins et il existe une infiltration d'eau.

Afin de sécuriser la population, Monsieur le Maire a fait faire un devis pour la mise en sécurité et mise hors d'eau de l'église. Le devis s'élève à 2424 € TTC.

Le conseil approuve ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer et de faire une déclaration auprès de l'assureur Groupama.

DIVERS

Le conseil municipal organise le bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020.

- De 8 h à 11 h30 : M GIRARD Alain (Président), BABIN Sébastien et COUSIN Christel
- De 11 h 30 à 15 h : M SENEGAS Richard (Président), MARTEL Michèle et RAVAUT Stéphane
- De 15 h à 18 h : SENEGAS Richard (Président), BARNAULT Pascal et GREGOIRE Valery